Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/10/2026 - 25233 - 2023 B 05986 - 981 251 903 - A.D.M.T

ADMT

43 rue André Theuriet 91600 Savigny sur Orge

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 2 OCT. 2026
Numéro : 2023

L'an deux mille vingt-six,
le 30 juin,
à onze heures,
Au siège social

M Arnaud DURAND, demeurant 43 rue André Theuriet 91600 Savigny-sur-Orge.

Propriétaire de 100 actions de 10,00 euros chacune, composant la totalité du capital de la Société par actions simplifiée ADMT,

Associé unique et Président de la société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

Bilan et compte de résultat simplifiés N°2033

- Le rapport du président ;
- La proposition d'affectation du résultat établie par le Président ;
- Le texte du projet de résolutions.

A pris les décisions énoncées ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Affectation du résultat de l'exercice
- Maintien de la société pour un nouveau projet

Première résolution

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion, décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, sur une période de 12 mois, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un résultat nul de 0,00 €, aucune opération d'exploitation n'ayant été effectuée sur la période du fait de l'abandon du projet prévu à la création de la société.

En conséquence, l'associé unique donne quitus au président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

L'associé unique, statuant sur la proposition du Président, constate que l'exercice clos le 31/12/2025 fait ressortir un résultat nul de 0,00 €.

En conséquence, il décide qu'il n'y a lieu à aucune affectation : le compte « Report à nouveau », d'un montant de 0,00 € avant la présente décision, demeure à 0,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende ni revenu n'a été distribué depuis la constitution de la société.

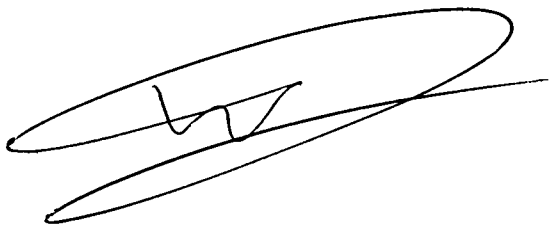
Troisième résolution

L'associé unique décide du maintien de la société sur l'exercice dans le cadre de la recherche d'un nouveau projet d'activité.

En conséquence, l'associé unique donne quitus au président pour sa gestion au cours dudit exercice.

La séance est levée à 11 heures 30
De tout ce que dessus, il a été donné le présent procès-verbal.

M Arnaud DURAND



ADMT

43 rue André Theuriet 91600 Savigny sur Orge

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2025
Société par actions simplifiée ADMT, au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 43 rue André Theuriet 91600 Savigny-sur-Orge
SIREN 981 251 903

Le Président soumet à la décision de l'associé unique la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025, d'une durée de 12 mois.

Le résultat de l'exercice s'élève à 0,00 € (résultat nul), aucune opération d'exploitation n'ayant été effectuée sur la période.

Le compte « Report à nouveau » s'élève à 0,00 € avant affectation.

Le Président propose en conséquence de ne procéder à aucune affectation :

Résultat de l'exercice : 0,00 €

- Affecté au compte « Réserve légale » : 0,00 €
- Affecté au compte « Report à nouveau » : 0,00 €

Soit un compte « Report à nouveau » après affectation de 0,00 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le Président rappelle qu'aucun dividende ni revenu n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 30 juin 2026

Le Président

M Arnaud DURAND



Certifié conforme

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A.D.M.T	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	43 rue André Theuriet 91600 Savigny-sur-Orge	

SIRET 9 8 1 2 5 1 9 0 3 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 4

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	1 000,00
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	0,00
	Total II		096	098	1 000,00
	Total général (I + II)		110	112	1 000,00

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000,00
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	0,00
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 000,00
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	0,00
	Total général (I + II + III)	180	1 000,00

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 000,00		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : A.D.M.T — Néant ☒ * — Exercice N clos le 31 12 2015

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 NON

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier . . .)				242	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		)	244	
Rémunérations du personnel *				250	
Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}		
Total des charges d'exploitation (II)				264	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 *octies*)	347		}		300	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 *quinquies* D)	348		}			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col 2 — 312 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (*cf.* page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 *sexies* D)	249	)			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987	342	
			JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 *quindecies* A)	181		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
BUD (44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	655	
Déduction exceptionnelle (art 39 *decies* A)	643	
Déduction exceptionnelle (art 39 *decies* B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	647	
Déduction exceptionnelle (art 39 *decies* D)	648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col 1 / Déficit col.2	352		354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat *			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col 1 / Déficit col.2	370		372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise D.M.T Néant ☒*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values – Court terme*	Long terme – 19 %	Long terme – 15 % ou 12,8 %	Long terme – 0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) | Désignation de l'entreprise A.D.M.T | Néant ☒*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)			693

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A D M.T

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le 31/12/2025 Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	0
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122025 SIREN 981251903

Dénomination de l'entreprise A.D M.T

Adresse (voie) 43 RUE ANDRE THEURIET

Code postal 91600 Ville SAVIGNY-SUR-ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille DURAND | Prénom(s) ARNAUD, SAMUEL

Nom d'usage DURAND | % de détention 100 % | Nb de parts ou actions 100

Naissance Date 06/07/1976 | N° Département 94 | Commune CHARENTON-LE-PONT | Pays FRANCE

Adresse N° 43 | Voie RUE ANDRE THEURIET

Code postal 91600 | Commune SAVIGNY-SUR-ORGE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☐*

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905		

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD